Test de Lecture

RÈGLEMENT

Le *Test de Lecture mensuel Prescrire* permet aux participants de vérifier, après la lecture d'un numéro de *Prescrire*, qu'ils ont repéré et mémorisé les informations importantes. La nature du *Test* incite à relire le numéro avant de répondre aux questions ou à s'y reporter en cas de doute. Les questions ne contiennent pas de piège, et leurs réponses sont contenues dans *Prescrire*.

Un rythme efficace et un calendrier précis pour soutenir la lecture

Chaque session comporte onze questionnaires mensuels consécutifs de dix groupes de questions à 4 items. Le premier questionnaire est publié avec le numéro de novembre de la session ; le onzième et dernier est publié avec le numéro de septembre suivant, selon le calendrier de la session.

Chacun des 11 questionnaires porte sur des textes du numéro publié deux mois auparavant. Une date optimale de réponse et une date limite de réponse sont fixées pour chaque questionnaire suivant le calendrier de la session.

La réponse aux questionnaires s'effectue en ligne sur le portail des Formations Prescrire, http://formations.prescrire.org.

Chaque questionnaire mensuel est noté sur 20 points : 2 points pour chaque question dont les réponses aux 4 items sont exactes. Le score annuel maximum est de 220 points (11 fois 20).

Les réponses sont corrigées sous le contrôle direct du Responsable du *Test de Lecture mensuel Prescrire*. En cas de litige, un arbitrage est assuré par le Responsable de la Rédaction de *Prescrire* et une personnalité universitaire indépendante, le Pr Jean-Louis Montastruc, pharmacologue (Toulouse).

Pour aider les participants à évaluer leur travail, les grilles de correction sont publiées successivement à partir du numéro de mars de la session. Au fur et à mesure de la publication des corrigés, chaque participant a accès en ligne à sa note pour chaque questionnaire.

Un titre millésimé de Lecteur Émérite, et une Attestation de formation

Les participants reçoivent une Attestation de formation (40 heures), et un diplôme millésimé de "Lecteur Émérite de *Prescrire*" s'ils réunissent deux conditions : d'une part, si leurs réponses aux 11 questionnaires en ligne ont été enregistrées définitivement dans les délais impartis ; et, d'autre part, s'ils ont obtenu un total de points égal ou supérieur à 176.

Dans tous les cas, les participants reçoivent le détail de leurs notes et leur score annuel dans les trois mois qui suivent la date limite de réponse du onzième questionnaire.

La liste des "Lecteurs Émérites de *Prescrire*" correspondant à une session est publiée en janvier suivant la fin de la session sur le site internet www.prescrire.org

Conditions d'inscription

Pour s'inscrire au *Test de Lecture mensuel Prescrire*, il est nécessaire :
– d'être abonné-e à titre individuel à *Prescrire*,
– d'écrire à l'équipe Formations Prescrire (**a**),
– de s'acquitter d'un droit d'inscription annuel, dont le montant est fixé pour chaque session ; pour les participants bénéficiant du tarif Étudiants, le droit d'inscription annuel est compris dans le montant de leur abonnement.

Une fois inscrits, les participants reçoivent leur Dossier Pédagogique, leur certificat d'inscription et, après paiement, une facture "acquittée" pour leur comptabilité (ou un "descriptif de la commande" pour les abonnés bénéficiant du tarif Étudiants).

La date limite d'inscription est fixée au 15 décembre.

Quelques semaines avant le début de chaque nouvelle session annuelle, les participants sont informés du changement de session par un avis personnalisé. Selon leur mode de règlement, cet avis est accompagné : soit d'un avis de prélèvement, soit d'une demande de règlement du droit d'inscription, au titre de la session nouvelle.

Une demande de résiliation d'inscription au *Test de Lecture mensuel Prescrire* transmise avant le début de la session, fixé au 1er septembre, ouvre droit au remboursement des frais d'inscription pour cette session (sauf pour les abonnés bénéficiant du tarif Étudiants). En cas de demande de résiliation d'inscription au *Test de Lecture mensuel Prescrire* transmise entre le début de la session et la publication du premier questionnaire, le remboursement des frais d'inscription est effectué uniquement en cas de force majeure (tel que décès), ou arrêt de l'activité professionnelle. Aucune demande de résiliation d'inscription transmise après la publication du premier questionnaire n'ouvre droit à un remboursement. Les demandes de résiliation sont à effectuer auprès de l'équipe Formations Prescrire (**a**). ►►

a- *Équipe Formations Prescrire : 83 bd Voltaire 75558 Paris cedex 11, France. Fax : +(33) (0)1 49 23 76 48 - Courriel : formations@prescrire.org*
Merci d'indiquer votre numéro d'abonné-e.

Conditions de participation

Pour participer au *Test de Lecture mensuel Prescrire*, il est indispensable de disposer des numéros de *Prescrire* sur lesquels portent les questionnaires de la session : c'est-à-dire les numéros de septembre à juillet.

La réponse aux questionnaires s'effectue via un formulaire en ligne sur le portail des Formations Prescrire.

Pour répondre aux questionnaires, il est nécessaire d'être inscrit-e au site www.prescrire.org et d'avoir une adresse courriel valide afin de recevoir les accusés d'enregistrement des réponses aux questionnaires.

Le Dossier Pédagogique adressé à chaque participant comporte les modalités pratiques permettant l'accès aux formulaires de réponse en ligne.

Un service d'envoi de courriels annonçant la publication des questionnaires et d'alertes rappelant la date optimale de réponse aux questionnaires (ainsi que la date limite de réponse) est proposé.

Si un participant souhaite ne pas bénéficier de ce service d'annonces et d'alertes pour une session donnée, il lui suffit de renseigner le formulaire de désinscription prévu à cet effet dans l'espace "Test de Lecture" du portail des Formations Prescrire http://formations.prescrire.org

Les dates limites de réponse fixées selon le calendrier de la session s'entendent avant minuit, heure légale de Paris.

Seules les réponses enregistrées définitivement dans les délais impartis sont prises en compte. L'enregistrement définitif des réponses n'est possible que si une réponse soit Vrai, soit Faux est apportée pour chaque item.

Les réponses à un questionnaire ne sont plus modifiables après leur enregistrement définitif.

CALENDRIER DE LA SESSION 2017-2018

Questionnaire	Portant sur la lecture de *Prescrire* n°	Publication en ligne	Date optimale de réponse	Date limite de réponse	Publication du corrigé
novembre 2017	**407 -** septembre 2017	1er novembre 2017	**15 décembre 2017**	31 décembre 2017	mars 2018
décembre 2017	**408 -** octobre 2017	1er décembre 2017	**15 janvier 2018**	31 janvier 2018	avril 2018
janvier 2018	**409 -** novembre 2017	1er janvier 2018	**15 février 2018**	28 février 2018	mai 2018
février 2018	**410 -** décembre 2017	1er février 2018	**15 mars 2018**	31 mars 2018	juin 2018
mars 2018	**411 -** janvier 2018	1er mars 2018	**15 avril 2018**	30 avril 2018	juillet 2018
avril 2018	**412 -** février 2018	1er avril 2018	**15 mai 2018**	31 mai 2018	août 2018
mai 2018	**413 -** mars 2018	1er mai 2018	**15 juin 2018**	30 juin 2018	septembre 2018
juin 2018	**414 -** avril 2018	1er juin 2018	**15 juillet 2018**	31 juillet 2018	octobre 2018
juillet 2018	**415 -** mai 2018	1er juillet 2018	**15 août 2018**	31 août 2018	novembre 2018
août 2018	**416 -** juin 2018	1er août 2018	**15 septembre 2018**	30 septembre 2018	décembre 2018
septembre 2018	**417 -** juillet 2018	1er septembre 2018	**15 octobre 2018**	31 octobre 2018	janvier 2019
Publication de la liste des "Lecteurs Émérites de *Prescrire* - Promotion 2019" : janvier 2019					

©Prescrire - mai 2017